

Regards croisés sur l'économie agricole

Task-force sur la transparence des prix et la rémunération des agriculteurs

Myrle Claessens
Attachée – Economiste - secteur agroalimentaire
SPF Economie



.be

1

Inflation record
(2021-2023)

Gouvernement fédéral +
SPF Economie (2023 -)

Protestations
des agriculteurs

FOOD TASK FORCE

*Tous les parties prenantes dans le
secteur agro-alimentaire*

- GT Juridique
- GT Economie / transparence
- GT Communication

2

 **economie**
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Groupe de travail « Economique / transparence »

Groupe de travail « Economique » sur la transparence des relations commerciales et contractuelles, créé avec les membres de la Concertation de chaîne (Ketenoverleg)

Prenent notamment part aux travaux:

- Experts économiques des Administrations fédérale et régionales (DAEA, Vlaamse Overheid)
- Organisations représentatives agricoles (FWA, Boerenbond, ABS, FJA, Fugea)
- Industrie alimentaire (FEVIA) et Fédération du commerce (COMEOS) et certains de leurs membres plus sectoriels

3

 **economie**
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Groupe de travail « Economique / transparence »

Objectifs :

- Plus de transparence dans la rentabilité des différentes filières agricoles;
- Contribution à la mise en œuvre du nouvel arrêté royal UTP (liste grise) : mise à disposition d'outils adaptés (nouveaux indices)
- Stimuler la discussion vers la création des accords de branche (organisation interprofessionnelle d'une filière agricole);

4

 **economie**
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Lien de la réforme des indicateurs agricoles avec le nouvel AR UTP (travaux GT Juridique)

Arrêté royal complétant les listes de pratiques du marché déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire

Art. 3. Sans préjudice de l'article VI.109/6, alinéa 1er, du même Code, sont également présumées déloyales, à moins qu'elles n'aient été préalablement convenues en termes clairs et dépourvus d'ambiguïté dans l'accord de fourniture ou dans tout accord ultérieur entre le fournisseur et l'acheteur, les pratiques du marché suivantes :

1° l'acheteur achète ses produits au fournisseur à un prix inférieur à ses coûts de production. Pour l'application de ce point, sont pris en compte les coûts de production au moment de l'achat des produits.

Lorsque la vente porte sur un produit pour lequel un indice de coûts de production a été validé au sein d'une organisation de branche reconnue au sens de l'article 157 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007, à laquelle l'acheteur et le vendeur sont affiliés, cet indice sert de référence pour établir les coûts de production.

Lorsqu'aucun indice de coûts de production n'a été validé au sein d'une organisation de branche reconnue ou lorsque soit l'acheteur, soit le fournisseur, soit les deux ne sont pas affiliés à une organisation de branche reconnue, les coûts de production sont déterminés sur une base individuelle.

https://etaamb.openjustice.be/fr/arrete-royal-du-04-juillet-2024_n2024007214

5

 **economie**
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Groupe de travail « Economique / transparence »

Les grands axes déjà fixés:

- Importance d'harmoniser les méthodologies pour les différents indicateurs du SPF, qui doivent aussi rester en phase le plus possible avec les indicateurs/baromètres régionaux ;
- Ces indicateurs doivent couvrir les principales productions animales ET végétales ;
- Pour chaque type d'activité, l'objectif est de développer 2 sortes d'indicateurs:
 - Un **indicateur annuel structurel** pour évaluer la situation structurelle à long terme (fondé sur les données des années antérieures des réseaux comptables régionaux)
 - Un **indicateur mensuel/trimestriel conjoncturel** évaluer la volatilité des revenus et coûts sur les derniers mois.

6

Groupe de travail « Economique / transparence »

Les grands axes actuellement fixés (2):

- Les paramètres pour l'indicateur conjoncturel (pondérations, ...) seront adaptés annuellement, sur la base des dernières données disponibles des années antérieures des réseaux comptables. **L'indicateur structurel = base pour l'indicateur conjoncturel.**
- Souhait clairement exprimé d'une prise en compte de **TOUS les revenus** et de **TOUS les coûts** dans les indicateurs structurels. La rémunération de la main d'œuvre familiale va être prise en compte (ainsi que d'autres coûts imputés). Deux sortes d'indicateurs sont envisagés: avec et sans les coûts imputés.

7

Groupe de travail « Economique / transparence »

- Objectif de court-terme → Priorité à la réforme de l'indice bovin et à l'indice porcin
- Objectifs de 5 indices à moyen-terme :
 - Bovin – circuit fermé (orienté engraissement)
 - Bovin – naisseurs-éleveurs
 - Porc – engraisseurs
 - Porc – naisseurs-éleveurs
 - Porc – circuit fermé
- Les indicateurs déjà développés, seront publiés sur le site du SPF Economie
- Développement d'autres indices (volailles, grandes cultures, fruits et légumes, ...) à long terme.

8

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Exemple: réforme de l'indice bovin (en cours)

- Remplacer l'indice Bovin actuel par **deux indices spécifiques** :

Un indice « **naisseur-engraisseur** »

→ construit sur la base des données du réseau comptable de la Région Flamande

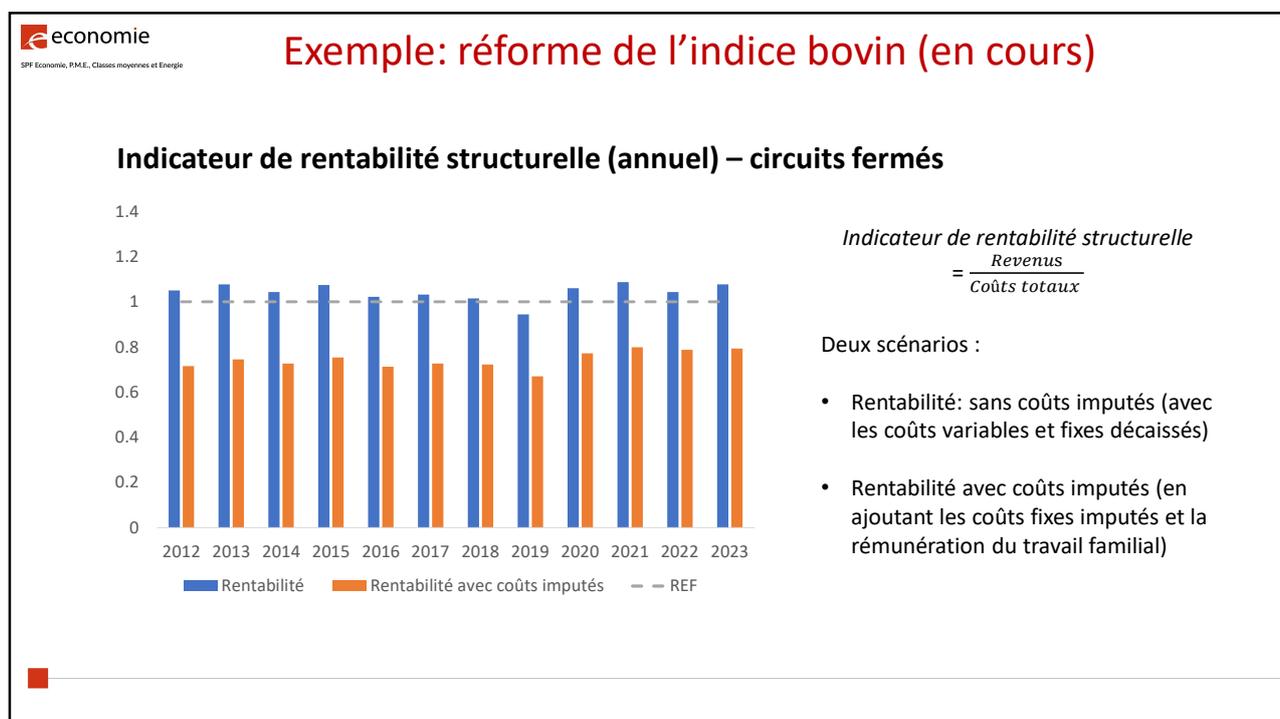
Etabli sur la base des données du type d'exploitations « **exploitations circuits fermés viandeuses** »

Un indice « **naisseur – éleveur** »

→ construit sur la base des données du réseau comptable de la Région Wallonne (DAEA)

Etabli sur la base des données pour les « **exploitations spécialisées en bovins viandeux** »

9



10

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Exemple: réforme de l'indice bovin (en cours)

Indicateur de rentabilité structurelle (annuel) – circuits fermés: postes pris en compte

Revenus	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> • Vente de taureaux • Vente de bovins femelles et de vaches allaitantes • Aide couplée • Aide non-couplée (aide PAC) • Autres recettes 	<p>Coûts variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'animaux • Aliments concentrés • Aliments, sous-produits • Coûts variables pour le fourrage propre • Energie • Frais vétérinaires • Autres coûts variables <p>Coûts fixes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amortissement • Coûts des terrains, bâtiments, outils • Autres coûts fixes <p>Intérêts fictifs (sur le capital immobilier) Rémunération du travail familial</p>

11

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Exemple: réforme de l'indice bovin (en cours)

Indicateur mensuel :

Catégories	Postes	Poids (moyenne 2018-2022)	Indicateur (pour l'évolution mensuel)
Revenus	Vente de taureaux	42,7 %	Prix carcasses AS2 (Région Flamande)
	Vente de bovins femelles et de vaches allaitantes	42,1 %	Prix carcasses DE2 (Région Flamande)
	Prime à la vache allaitante	7,0 %	/ Constant
	Prime non-couplée	8,2 %	/ Constant
	Autres recettes	0,1 %	/ Constant

12

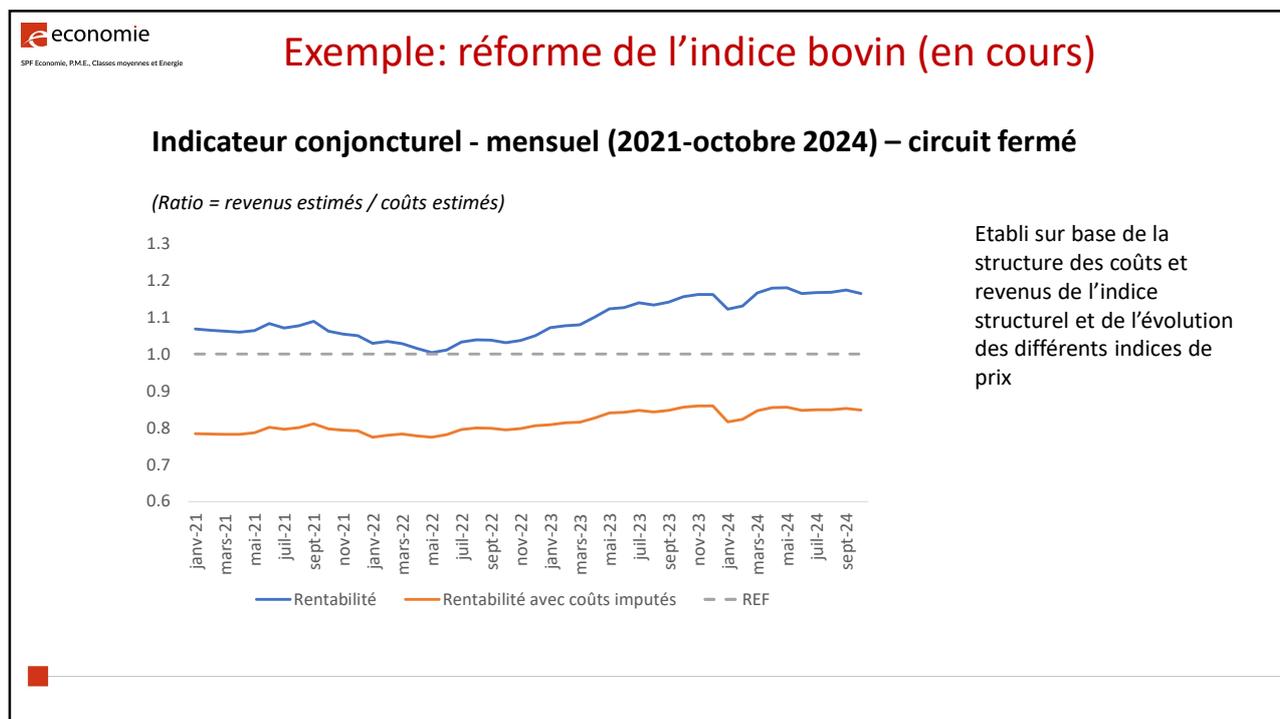
economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Exemple: réforme de l'indice bovin (en cours)

Indicateur mensuel

Catégories	Postes	Poids (moyenne 2018-2022)	Indicateur (pour l'évolution mensuel)
Coûts	Achat d'animaux	3,7 %	/ Constant
	Aliments concentrés	27,7 %	Prix des aliments concentrés (BFA)
	Aliments, sous-produits	11,0 %	Indice composite du prix de la paille (70%) et du prix des "Pulpes betteraves sèches" (30%). Pondération sur la base des données du réseau comptable de la région flamande.
	Coûts variables pour le fourrage propre	13,6 %	Indice composite du prix des semences (32,97%), des engrais (46,23 %) et des produits phytosanitaires (20,80 %) (Statbel - prix des inputs agricoles). La pondération est basée sur les données du réseau comptable de la région flamande (moyenne 2018-2022 des coûts de production du "deegrijpe mais" et des "weiden").
	Energie	3,6 %	Prix du Gasoil Diesel agricole (> 2000 l) (STATBEL).
	Frais vétérinaires	7,4 %	Indice des frais vétérinaires (Statbel - prix des inputs agricoles)
	Autres coûts variables	3,9 %	/ Constant
	Coûts fixes (amortissement, terrains, bâtiments,...)	29,1 %	/ Constant
	Intérêts fictifs	+ 8,9 %	/ Constant [Seulement dans RATIO « Rentabilité avec coûts imputés"]
	Rémunération du travail propre	+28,4 %	/ Constant [Seulement dans RATIO « Rentabilité avec coûts imputés"]

13



14

Conclusions

- Pragmatisme : contraintes de disponibilités des données et de moyens.
- Méthodologie des indicateurs a été validé dans le groupe de travail et les premiers indicateurs développés seront publiés à court terme.
- A déterminer dans des accords de branche (=responsabilité des filières). (Belpotato, Belbeef, Milk.be)
- *Co-construction* : l'objectif du **SPF Economie** est de fournir des outils objectifs, adaptés et acceptés par **les différentes parties** car répondant à leurs besoins.

15

Travaux futurs

- Publication des indicateurs développés.
- Développement des indicateurs pour d'autres filières agricoles
- Actualisation de l'étude « Evolution des prix et des marges dans la chaîne alimentaire: une analyse du mécanisme de transmission des prix pour la Belgique et les pays voisins » (<https://economie.fgov.be/fr/publications/evolution-des-prix-et-des>)

16

Merci de votre attention

Myrle Claessens
myrle.claessens@economie.fgov.be